

Economie

Bill Gates et Ethos luttent contre des projets d'acquisition de Saint-Gobain

La fondation genevoise et celle du multimilliardaire américain veulent protéger la firme zougoise Sika

Philippe Rodrik

La prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de Sika AG (une société spécialisée dans la chimie de la construction), mardi dans le canton de Zoug, promet d'être épique. Compagnie de Saint-Gobain SA lance en effet une nouvelle offensive contre ses deux principaux adversaires: la fondation genevoise Ethos et celle des conjoints Bill et Melinda Gates. Ces deux entités redoutent en effet le caractère hostile d'une opération de prise de participation, lancée le 8 décembre 2014. Cette inquiétude suscite depuis plus de deux ans des litiges et des procédures judiciaires diverses, toujours en cours.

Compagnie de Saint-Gobain SA a attisé les tensions jeudi en confirmant ses intentions: «Conformément à notre accord avec la famille Burkard sur la vente des actions de Schenker-Winkler Holding (SWH), détentrice de la majorité des droits de vote de Sika AG, notre société a exercé son option

permettant d'étendre la validité de l'accord du 8 décembre 2014 au 31 décembre 2017. Après cette date, nous aurons la possibilité de prolonger encore l'accord jusqu'au 31 décembre 2018.»

Pour la direction de ce géant français, «cette nouvelle prolongation de l'accord de cession manifeste à nouveau l'alignement entre la famille Burkard et Saint-Gobain, ainsi qu'une détermination inchangée. Cette opération présente un réel intérêt stratégique, industriel et financier pour Saint-Gobain et pour Sika AG, leurs employés, leurs clients et tous leurs actionnaires.»

Pour rappel, les héritiers de feu Romuald Burkard, le dernier descendant du fondateur de Sika AG demeuré à la tête de l'entreprise, et Compagnie de Saint-Gobain SA avaient annoncé le 8 décembre 2014 une transaction historique.

Regroupés au sein de la holding Schenker-Winkler, les héritiers de Romuald Burkard s'étaient vu proposer par le groupe français un prix appréciable pour leur paquet d'actions Sika: 2,75 milliards de francs. A ce prix, Compagnie de Saint-Gobain SA devrait mettre la main sur 16,1% du capital-actions de Sika AG et 52,9% des droits de vote. Le directoire et six des neuf administrateurs de l'entreprise suisse continuent toutefois de s'opposer à ce projet. Jusque-là avec succès.

Raison de leur réussite? Le conseil d'administration a appliqué une disposition statutaire lui permettant de limiter à 5% les droits de vote de la famille Burkard, en cas d'intention de transfert d'actions nominatives. Celles-ci étant toutes entre les mains de ladite famille.

A l'origine, cette disposition visait à protéger la société de tout rachat hostile. Aujourd'hui, elle est utilisée pour bloquer la vente des actions détenues par les héritiers à Compagnie de Saint-Gobain SA. Le conseil d'administration a en effet appliqué la limitation des droits de vote de la famille Burkard à 5% sur tous les objets liés à cette transaction, lors des votes des assemblées générales d'actionnaires

d'avril 2015, juillet 2015 et avril 2016.

Mais les descendants de Romuald Burkard ne se sont pas laissés faire. Ils ont intenté une action civile contre Sika AG, auprès du Tribunal cantonal de Zoug, dès le 22 mai 2015. Leur but est d'obtenir l'annulation des décisions prises alors que leurs droits de vote étaient limités à 5%. En ce sens, les propriétaires de la holding Schenker-Winkler fondent leurs espoirs sur les dispositions du Code des obligations relatives à la société anonyme. Ethos a ensuite sollicité elle aussi la justice. Pour la première fois de son histoire, en sa qualité d'actionnaire. La fondation soutient en effet les membres indépendants du conseil d'administration contre la famille Burkard. Les

héritiers ont immédiatement répliqué en contestant la qualité pour agir d'Ethos. Le Tribunal cantonal de Zoug a pourtant confirmé l'an dernier les droits de la fondation genevoise d'agir «en tant qu'intervenant accessoire». Et cela aux côtés de la Fondation Bill et Melinda Gates, celle-ci ayant intenté une action civile identique.

Aujourd'hui, le président de la fondation genevoise, Dominique Biedermann, continue de désapprouver tout rapprochement entre Compagnie de Saint-Gobain SA et Sika AG: «Les synergies annoncées ne sont pas à l'avantage de la deuxième entreprise. Il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui, Sika AG et Saint-Gobain sont presque systématiquement en concurrence dans les soumissions de

mortier. Comment peut-on être assuré qu'en cas de licenciements, ce ne seraient pas automatiquement les employés de Sika AG qui seraient les premiers concernés? Les dés sont pipés d'avance et la concurrence est faussée. Sika AG risque finalement de payer toute la casse.» Dominique Biedermann observe en plus qu'il est soutenu par une large majorité des actionnaires: «Lors des précédentes assemblées générales, lors de chacun des votes, la famille Burkard s'est retrouvée seule et isolée face à la quasi-totalité des autres actionnaires. En fait, un rapprochement avec Saint-Gobain n'a aucun sens. Sika est en permanente croissance et sa rentabilité s'avère excellente, contrairement à celle de Saint-Gobain.»